



Saint Jean de Chevelu

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq du mois d'avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Virginie GIROD, Maire.

Présents :

Mesdames Virginie GIROD, Laurence HOTTE, Coralia LÉGAUT, Catherine MARTHOUD, Peggy MARTIN, Jeanne PITICCO

Messieurs Michel CHALANSONNET (arrivé à 19h42), Lionel COMPASSI, Laurent PERRAUD, Joël MILLION-ROUSSEAU, Frédéric VERRON

Absents excusés : - Eliane DUTHEL (pouvoir à Laurence HOTTE)

- Michel CHALANSONNET (pouvoir à Frédéric VERRON de 19h30 à 19h42)

- Frédéric WAGON (pouvoir à Virginie GIROD)

Absent : Paul CLAVIER

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric VERRON est désigné et accepte cette fonction.

Date de la convocation :18/04/2023

Date d'affichage :18/04/2023

Ordre du jour :

- 1- Validation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2023.
- 2- Délibération demande de subvention au titre du contrat Région pour la rénovation de la toiture de l'église.
- 3- Délibération Décision Modificative n°1 budget assainissement virement de crédit.
- 4- Délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention d'application du transfert de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électriques).
- 5- Point sur les commissions communales.
- 6- Points sur les commissions de la CCY.
- 7- Points divers.

Ouverture de séance : 19h30, le quorum est atteint.

1 / Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2023.

Madame le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 28 février 2023 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après lecture, les modifications apportées selon les remarques de Mesdames Coralia LÉGAUT, Catherine MARTHOUD et Monsieur Frédéric VERRON, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité et sera affiché dans la semaine qui suit la présente réunion.

2 / Délibération demande de subvention au titre du contrat Région pour la rénovation de la toiture de l'église.

Monsieur Laurent PERRAUD, Adjoint au Maire chargé des travaux, rappelle au Conseil Municipal l'urgence que présente l'état de la toiture de l'église. Il rappelle aussi que le montant des travaux s'élève à 110 126,00 € HT ;

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de rénovation de la toiture de l'église
- **Approuve** le coût prévisionnel approximatif des travaux pour un montant de **110 126,00€ HT**
- **Approuve** le plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'État et l'autofinancement
- **Demande** à la Région dans le cadre du contrat Région 2023 une subvention de **40 000,00 € HT** pour la réalisation de cette opération
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la commune
- **Autorise** Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

3 / Délibération Décision Modificative n°1 budget assainissement virement de crédit

Madame Catherine MARTHOUD explique qu'après vérification du trésor public du Budget Primitif Assainissement, il s'avère que les chapitres globalisés d'ordre ne sont pas équilibrés.

Afin d'équilibrer les chapitres, il faut :

Dépense de fonctionnement :

- au 023 : -26€
- au 66111 : +26€

Dépense d'investissement :

- au 28156-040 : +26€
- au 021 : -26€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** les virements des crédits.

4 / Délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention d'application du transfert de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électriques).

Monsieur Laurent PERRAUD explique au Conseil Municipal que le développement du déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) sur l'ensemble du territoire est un levier essentiel de la transition énergétique, et la réduction des gaz à effet de serre.

Dans cette optique, le SDES a décidé de poursuivre son accompagnement aux collectivités en prenant la compétence IRVE.

En l'absence de la convention sur notre commune, les nouvelles bornes installées ne pourront pas bénéficier de la prise en charge prévue.

Il est rappelé que dans le cadre du développement de l'électromobilité sur le territoire national et de sa déclinaison sur le territoire du département de la Savoie, le SDES, territoire d'énergie Savoie a mis en place diverses actions :

- Coordination de l'installation et de la maîtrise d'ouvrage par mandat d'une première tranche d'une cinquantaine de bornes IRVE, pour le compte d'une dizaine de collectivités territoriales de Savoie sur la période 2017 / 2018 ;
- Mise en place et pilotage d'un contrat d'exploitation-gestion-maintenance-supervision de 4 ans à compter de février 2017 avec la société The NEW MOTION ;
- Début 2021, basculement de 46 bornes dans le groupement de commandes de type Délégation de Service Public (DSP) nommé « eborn », mis en place le 16 mars 2020 pour une durée de 8 ans en vue *d'exploiter-gérer-maintenir-superviser* un patrimoine de près de 1 200 bornes IRVE sur le territoire des 11 Syndicats d'Énergie Départementaux le composant par le groupement d'entreprises Easy-Charge / FMET ;
- Enquête sur les besoins supplémentaires de bornes (au cours du printemps 2021) et ayant permis d'identifier un besoin supplémentaire d'une centaine de bornes IRVE dans une soixantaine de communes, principalement dans celles n'ayant pas été concernées par la première tranche ;
- Intégration du groupement de commande composé de 14 Syndicats d'Énergie Départementaux pour la réalisation d'un Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) par département, le SDES étant pilote de celui sur toute la Savoie ;
- Localisation précise de l'emplacement des bornes souhaités par les communes (environ 100) et réalisation des demandes de raccordement à Enedis ;

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a donc décidé de poursuivre son accompagnement aux collectivités dans ce domaine en prenant la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

Les modalités de ce transfert pour l'année 2023 sont détaillées dans la convention d'application du transfert de la compétence IRVE traitant des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Comité Syndical du SDES n°CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022. Un autre comité syndical pourra amender ces modalités sans nécessité de faire un avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire Adjoint et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'approuver** le transfert au SDES, territoire d'énergie Savoie, de la compétence IRVE conformément aux dispositions prévues à l'article L. 2224-37 du CGCT : « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » ;
- **De valider** la convention d'application du transfert de la compétence IRVE et ses annexes, fixant les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Comité Syndical du SDES n°CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 ;
- **De valider et d'autoriser** le Maire à signer la convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) adossée à la présente délibération et précisant les modalités du stationnement sur les places équipées de la ou des bornes IRVE (bornes existantes et/ou nouvelles bornes) ;
- **De prévoir** dans chaque budget annuel, le cas échéant, les crédits correspondant aux dépenses d'investissement et de fonctionnement mentionnées dans la convention annexée à la présente délibération et donne mandat au Maire pour régler les sommes dues au SDES ;
- **D'autoriser** Madame Le Maire, le cas échéant, à signer la convention financière de création d'IRVE, son Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) et tous les autres documents nécessaires au

bon déroulement d'une opération d'installation d'IRVE ;

- **D'autoriser** Madame Le Maire à signer la convention précitée et ses annexes, ainsi que tous les actes nécessaires au transfert de compétence.

4 / Point sur les commissions communales.

➤ Commission Scolaire Madame Coralie LÉGAUT

Madame Coralie LÉGAUT informe le Conseil Municipal que lors de la commission dérogation du 3 avril 2023, il y a eu 2 demandes sortantes et 1 maintien. Un refus pour une dérogation entrante (hors critères)

Mesdames Le Maire , Laurence HOTTE et Éliane DUTHEL ont assisté au courseton le mardi 4 avril au camping des Lacs. Ambiance festive et conviviale en présence des familles.

Madame Coralie LÉGAUT indique que le mouvement de grève du 6 avril a été partiellement suivi : deux classes ont été ouvertes (une classe de maternelle et une classe de CP-CE1-CE2). Le service périscolaire et la pause méridienne ont fonctionné pour ces classes.

Restitution spectacle de l'école le vendredi 7 avril : les 4 classes ont fait le retour des ateliers d'expression corporelle sur les compétences psychosociales (émotions).

Madame Le Maire s'est rendue à l'école pour l'exercice incendie effectué le lundi 24 avril 2023 sur le temps de la pause méridienne. Évacuation en 2 min 20s pour 60 enfants (un premier groupe en service à la cantine et le second groupe dans la cour).

Prévoir un exercice avec la gendarmerie, le SDIS et la commune sans que les enseignantes soient informées.

➤ Commission Personnel Madame Coralie LÉGAUT

Les services du secrétariat et technique n'ont pas été impactés par les mouvements de grève.

Départ de Madame Sophie Duchêne le jeudi 6 avril 2023. Recrutement en CDD de 6 mois de Madame Pascale MARTIN pour le service comptabilité.

➤ Commission Travaux Monsieur Laurent PERRAUD

Réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable actuellement rue du Farou puis le long de la RD1504 à partir du 2 mai.

x Toit de l'église un appel d'offre sera nécessaire, avec l'espoir de faire les travaux à l'automne.

x Une réunion est prévue le 10 mai 2023 avec le bureau d'étude GSM afin de finaliser et chiffrer les travaux de la place sénateur Mollard et le chemin partagé (entre l'abri des lacs et l'école).

➤ Commission communication Madame Catherine MARTHOUD

Madame Catherine MARTHOUD tient à remercier Madame Peggy MARTIN et Madame Laurence HOTTE pour l'élaboration du flash info.

Le prochain tournoi pétanque est prévu le 10 juin 2023 et le repas de l'amicale est fixé au 14 octobre 2023 à midi.

➤ Commission finance Madame Catherine MARTHOUD

Une réunion en visio- conférence s'est déroulée le 19 avril 2023 avec "Finance et Territoire" pour un accompagnement dans les recherches de subventions.

Monsieur Michel CHALANSONNET explique que pour les grands projets, l'organisme s'occupe de chercher l'ensemble des subventions.

Un retour plus complet de cette réunion est prévu lors du prochain Conseil Municipal.

➤ Commission urbanisme Monsieur Frédéric VERRON

Point de l'avancement des contacts, toujours en cours sur les OAP (Opération d'aménagement et de programmation).

Une réunion de la commission d'urbanisme est prévue le lundi 22 mai 2023 à 18h30.

➤ Commission culture et patrimoine Monsieur Frédéric VERRON

Point sur les locations en cours avec actualisation des charges de chauffage.

Monsieur Frédéric VERRON fait le point sur le projet d'acquisition d'une parcelle afin de créer un observatoire. Pour rappel, les travaux d'aménagement de l'observatoire sont pris en charge par le CEN (Conservatoire d' Espaces Naturels).

Discussion: Monsieur Michel CHALANSONNET souhaite connaître les estimations des appartements de la cure.

Monsieur Frédéric VERRON explique que les estimations des appartements sont en cours. Une présentation de l'ensemble du dossier est prévue lors des prochaines séances du Conseil Municipal.

5 / Points sur les commissions de la CCY.

CIAS : Madame Coralia LÉGAUT a assisté au Conseil d'Administration qui a eu lieu le 21 avril 2023. (Approbation des budgets 2022 et vote des budgets prévisionnels 2023).

Service de Soins Infirmiers A Domicile SSIAD : taux d'occupation à 95,10 % (avec une liste d'attente en place). Une demande à l'ARS afin d'augmenter la capacité de prise en charge, sans réponse à ce jour.

Moyenne d'âge 85,3 ans .

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté en 2022 suite aux nombreux actes infirmiers et le reclassement des aides soignantes en catégorie B et les frais d'entretien des véhicules.

Pour les recettes :

Dotation de l'ARS

Le déficit est de 19 349 euros

Pour 2023 :

19 prises en charge actuellement, pas de possibilité de nouvelle prise en charge à la fin d'un suivi.

Afin d'alléger le service, l'une des propositions est de solliciter la pharmacie pour faire les piluliers.

Revalorisation des actes par l'ARS : toujours en attente, à ce jour, pas d'informations sur la réforme de la tarification et le montant de la dotation de 2023 (versée en juillet)

Résidence autonomie :

Taux d'occupation 98.95 %. La moyenne d'âge est de 82 ans et 1 mois. Homme : 77 ans et 8 mois
Femme : 84 ans et 9 mois.

Un investissement est prévu dans un lave linge et un sèche linge (fonctionnement à jetons).
Excédent de clôture : +69 673, 05 euros (réaffectation)

Des travaux sont à prévoir pour 2023 :
Tourelle de désenfumage
Nécessité d'avoir un agent de sécurité incendie (SSIAP 1)
Projet de financement d'un minibus

CIAS :

Portage des repas : 3 bénéficiaires sur la commune sur 34 – Moyenne des circuits quotidiens est de 110km
Téléprotection : 2 bénéficiaires sur la commune sur 48
Livraison des repas faits sur Yenne à l'EHPAD de Novalaise

Coordination action sociale : Depuis juin 2022, une nouvelle coordinatrice, Madame Élisabeth ROLLET est arrivée. Une réflexion est à avoir sur la téléalarme pour les prochaines années (dispositif qui pourrait être plus performant).
Rencontre des personnes âgées du canton à leur domicile : la moitié a été rencontrée, tous n'ont pas des droits ouverts.
Exercice 2022 : déficitaire de 5051.16 euros mais positif grâce à l'excédent : 24502,26 euros (section exploitation) – Section investissement + 64 403,53 euros

● Madame Le Maire et Monsieur Frédéric VERRON rendent compte des budgets votés lors du dernier Conseil Communautaire le 12 avril 2023. Une augmentations des taux est prévue.

Madame Le Maire explique que dans le cadre de la commission culture et en collaboration avec le SMAPS, un projet est en cours afin de rassembler les 3 communautés de communes autour d'un événement culturel commun.

6 / Points divers.

■ La fête du village

Madame Jeanne PITICCO fait le point sur les différentes réunions organisées depuis le mois de janvier afin de renouer avec la traditionnelle fête du village.
L'affiche est déjà communiquée lors du dernier flash. Des formules de repas seront proposées et un tombola offert par les commerçants chevelans .
La prochaine réunion est prévue le jeudi 4 mai 2023 à 19h30.

■ Organisation de la cérémonie du 8 mai

Pour rappel la cérémonie est prévue à 10h45. La commission cérémonie s'occupera de l'organisation du pot de l'amitié qui sera offert à l'abri des lacs.

■ La fibre optique

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise en charge du déploiement de la fibre optique sur notre commune propose de planter 31 poteaux supplémentaires. Un accord de principe est souhaité afin de commencer les travaux.

■ Le trail " La Chatvoyarde"

Madame Jeanne PITICCO rappelle au Conseil Municipal que le trail organisé par l'association "Le Farou" est prévu le samedi 29 avril 2023.

La séance est levée à 21h30

Affiché le 25 juin 2023

Le secrétaire de séance,
Frédéric VERRON

Le Maire,

Virginie GIROD

